

FRAIS D'EXPLOITATION DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

M. LAURIER (en l'absence de sir RICHARD CARTWRIGHT) : Quels ont été les recettes et les frais d'exploitation de l'Intercolonial pour les sept mois expirés respectivement le 31 janvier, 1889 et 1890 ?

Sir JOHN A. MACDONALD : En 1889, les recettes ont été de \$1,771,684.85 et les frais d'exploitation, de \$2,064,701.58. En 1890, les recettes ont été de \$1,745,786.79 et les frais d'exploitation, de \$2,161,082.03.

PAIEMENT DES EMPLOYÉS DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

M. DAVIES : Est-ce l'intention du ministre des chemins de fer de payer les employés de l'Intercolonial plus souvent qu'une fois par mois ? Si non, est-ce son intention d'autoriser, en cas d'absence ou de maladie du surintendant-général, un député à signer le bordereau de paye, afin que les dits employés puissent toujours recevoir leurs gages de bonne heure, chaque mois ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Ce n'est pas l'intention du ministre de payer les employés de l'Intercolonial plus souvent qu'une fois par mois. Quand le surintendant général est malade ou qu'il doit s'absenter pour quelque temps, un député est autorisé à signer le bordereau de paye. Les employés, en général, sont payés avec beaucoup de régularité, vers le milieu de chaque mois.

BATTERIE " A " KINGSTON.

M. INNES (en l'absence de M. PLATT) : Les chambres ou quartiers primitivement réservés pour les officiers suivant les cours d'instruction de la Batterie " A ", Kingston, ont-ils été depuis donnés aux officiers permanents de la batterie, par ordre du ministre de la milice ? Si oui, d'autres chambres ou quartiers ont-ils été assignés aux officiers suivant les cours d'instruction de la batterie ou une compensation, au lieu de quartiers, leur sera-t-elle, à l'avenir, payée ?

Sir ADOLPHE CARON : Les quartiers réservés aux officiers suivant les cours d'instruction de la batterie " A " seront mis à la disposition de ces officiers, et il n'y aura lieu d'accorder de compensation à personne, au lieu de quartiers.

RÉCLAMATIONS DES MÉTIS DE BRESAYLOR.

M. LISTER. Je propose, —

Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des réclamations des Métis de Bresaylor pour pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, et aussi au sujet des fourrures enlevées à Charles Bremner, Métis, demeurant à Battleford. Le dit comité devant consister de MM. Barron, Watson, Denison, Landry, Macdowall et Lister, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, d'employer un sténographe et de faire rapport de temps à autre à cette chambre.

La question qui fait l'objet de cette résolution a été soumise à l'attention de cette chambre au moins deux fois ; mais les honorables députés, qui faisaient les motions n'étaient mis que par le désir d'attirer l'attention du gouvernement sur le fait que ces réclamations existaient et n'étaient pas réglées, et de l'inviter à aviser aux moyens de régler ces réclamations, si réellement les réclama-

tions existaient. Je dois dire qu'en ramenant la question dans cette chambre comme je le fais, je ne suis mû que par le désir de faire faire une enquête au sujet de la réclamations, de ces gens, et si l'enquête établit qu'ils ont droit à une compensation, que le gouvernement ou ses fonctionnaires n'ont pas agi comme ils devaient le faire à leur égard et de façon à leur faire essayer des pertes, il sera alors du devoir du gouvernement de faire ce qui est juste dans les circonstances. Les noms d'hommes éminents se trouvent nécessairement mêlés à l'exposé de cette question. Dans les remarques que j'aurai à faire, le nom du général Middleton, un officier de l'armée impériale, commandant des troupes canadiennes, commandant de l'expédition envoyée pour réprimer l'insurrection des Métis, devra nécessairement occuper une place comme les noms d'autres fonctionnaires publics—celui de M. Hayter Reed, commissaire des affaires des Sauvages au Nord-Ouest, et celui de M. Bedson, préfet du pénitencier du Manitoba,—devront aussi être prononcés, et si, comme on me l'a dit et comme je le crois et l'affirme sous ma responsabilité de député, je puis établir que la conduite de ces messieurs a été indigne d'un officier et de fonctionnaires publics, en d'autres termes, que la conduite du commandant n'a été ni plus ni moins que le pillage des biens des Métis, il n'est plus digne d'occuper la position qu'il occupe et les autres fonctionnaires publics devront aussi être destitués.

Il est surprenant qu'on ait laissé, de session en session, depuis trois ou quatre ans, formuler cette réclamation et cette accusation contre de hauts fonctionnaires publics, sans faire le moindre effort pour convaincre le public qu'elles ne reposent sur rien, et qu'en fait, elles n'existent pas. Si ces accusations sont sans fondement, le devoir du général était de provoquer une enquête, afin de satisfaire l'esprit public et de laver son caractère et sa réputation des taches que cette accusation, est de nature à imprimer sur sa bonne renommée. Le gouvernement n'en a rien fait et, d'après ce que j'en sais, le général n'a pas provoqué d'enquête, mais a laissé publier ces accusations d'un bout du pays à l'autre sans dire un mot.

Pour que la chambre puisse bien comprendre la situation et juger des faits tels qu'ils m'ont été communiqués, il me faut remonter à la fin de l'insurrection de 1885. A cette époque, le général Middleton commandait les milices canadiennes dans le Nord-Ouest. Il y avait dans ces territoires un établissement connu sous le nom d'établissement des Métis de Bresaylor, habité par des Métis écossais et des Métis français. Dès que l'insurrection éclata, les Métis écossais, emportant avec eux tout ce qui pouvait se transporter, partirent pour Battleford, laissant derrière eux les Métis français. On a dit que les Métis français n'étaient pas allés à Battleford, parce que leurs chevaux se trouvaient à trente ou quarante milles de leur domicile et que, par suite, il leur était impossible de partir. Ils restèrent donc où ils étaient ; mais si on accorde une enquête, je crois qu'elle établira que les Métis français envoyèrent un courrier au colonel Morris, qui commandait à Battleford, pour lui dire qu'ils avaient besoin de protection. Le courrier fut mis en état d'arrestation par ordre du commandant, et les autorités militaires n'en firent rien savoir aux Métis. Subséquentement, et avant la bataille de Cut Knife, un courrier fut envoyé, de nuit, au fort de Battleford, pour dire aux autorités militaires